



L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-TEC-202006-TDSJAG

TRAVAUX DE DÉMOLITION DES BÂTIMENTS ET REMISE EN ÉTAT DES LIEUX SITUÉS
RUE SAINT-JOACHIM ET BOULEVARD DE L'ANGE-GARDIEN À L'ASSOMPTION

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour la démolition d'un duplex situé au numéro d'immeuble 208-210 rue Saint-Joachim (lot 2 892 455), la démolition d'un garage situé au numéro d'immeuble 259-261 boulevard de l'Ange-Gardien (lot 2 891 990) ainsi que la remise en état du site et des surfaces de deux lots (2 891 990, 2 892 455).

Pour le garage et le duplex, l'entrepreneur devra procéder à la caractérisation des matières susceptibles de contenir de l'amiante et autres substances à risque, si requis, effectuer l'enlèvement ou la démolition sélective de matériaux ou de substrats contenant de l'amiante ou qui seront contaminés par de l'amiante.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-202006-TDSJAG**, à compter du **9 juin 2020**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse aboisvert@ville.lassomption.qc.ca ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

VISITE DES LIEUX

Avant le dépôt de sa soumission, chaque soumissionnaire **doit obligatoirement** visiter individuellement les lieux d'exécution du contrat. Seuls les soumissionnaires qui effectuent cette visite sont admissibles à déposer une soumission. Chaque soumissionnaire est responsable de déléguer un représentant à la visite.

Les visites sont individuelles et auront lieu les 29 et 30 juin et 2 et 3 juillet 2020. À cet effet, le soumissionnaire doit prendre rendez-vous par écrit au plus tard le 23 juin 2020 avec le représentant du dossier en indiquant les dates de disponibilités pour la visite. Une convocation lui sera transmise par la suite pour la visite avec un représentant du donneur d'ordre.

EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Seuls l'original et trois (3) copies du formulaire de soumission et ses annexes devront être déposés dans des enveloppes scellées et identifiées « **Travaux de démolition de deux (2) bâtiments situés sur les rues Saint-Joachim et boulevard de l'Ange-Gardien à L'Assomption et la remise en état des lieux** », dans la boîte postale situé devant le Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, sis au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption (Québec) J5W 2H1, **avant neuf heures (9 h 30), le mercredi 8 juillet 2020**, et seront ouvertes à huis clos même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 8 juin 2020.

André Boisvert
Chef de division approvisionnement